



## Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

### Préalable

Les formations d'Images en bibliothèques se déroulent toujours dans des lieux partenaires. Il s'agit d'établissements qui accueillent du public (par exemple la Bibliothèque publique d'information, la Bibliothèque nationale de France, la Cinémathèque française). Au moment de valider le programme des formations annuel, Images en bibliothèques vérifie les conditions d'accès auprès des lieux partenaires, le trajet de l'entrée à jusqu'à la salle de formation, ainsi que la configuration de la salle et le matériel disponible.

Il arrive que des formations soient difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite, notamment les « parcours en festivals » qui nécessitent des déplacements au cours de la formation pour se rendre en salles de cinéma. L'information est communiquée sur le site d'Images en bibliothèques et sur le bulletin de pré-inscription. Les personnes concernées sont invitées à entrer en dialogue avec Images en bibliothèques pour évaluer avec elle les si les conditions d'accueil sont adaptées ou non.

### La Procédure

#### 1) Collecte d'information

Nous demandons aux personnes qui s'inscrivent aux formations de nous informer si elles sont en situation de handicap. Elles doivent le préciser dans le bulletin de pré-inscription « information complémentaire (handicap, mobilité réduite) : ... ».

#### 2) Identification des dispositifs adaptés

Si une personne nous informe d'un handicap, nous la contactons pour connaître ses besoins en accessibilité, nous la sondons sur les dispositifs d'accueil qu'elle privilégie.

#### 3) Mise en œuvre de la procédure d'accessibilité

Nous avons établi une procédure à mettre en œuvre, dans la mesure du possible, pour chaque type de handicap. En fonction du besoin identifié, nous appliquons la procédure.

### Les dispositifs

Les dispositifs à mettre en œuvre sont à définir en dialogue avec la personne en situation de handicap. Les procédures décrites ci-dessous peuvent être mises en place au cas par cas en dialogue avec la personne concernée.

#### Mobilité réduite / fauteuil roulant :



- Le niveau d'accessibilité PMR est signalé sur les documents de présentation de la formation.

- Les formations qui impliquent des déplacements sont également signalées.

Images en bibliothèques prend contact avec la personne concernée pour lui proposer son aide à l'arrivée et lui donner des détails pratiques (entrée équipée d'une rampe, localisation des ascenseurs, trajets nécessaires pour la pause déjeuner, accès aux toilettes...).

### **Non-voyance / malvoyance :**

#### - Documentation

La documentation (programme de la formation, convocation, supports d'interventions) peut être adaptée en gros caractères pour les personnes malvoyantes. Elle peut être adaptée selon les règles d'accessibilité éditoriale pour les personnes aveugles ([notice Accede web](#)).

Ces documents sont envoyés en amont par mail pour permettre aux personnes d'en prendre connaissance dans les meilleures conditions possibles, et au besoin, à l'aide d'une machine à lire (logiciel permettant aux personnes atteintes d'une déficience visuelle d'accéder de façon automatique à des textes grâce à une voix de synthèse).

Nb : l'impression d'une documentation en braille ne peut pas être envisagée pour des raisons budgétaires.

#### - Accueil de la personne

Images en bibliothèques peut envoyer à la personne un descriptif du trajet à effectuer de l'entrée à la salle de formation, il peut s'agir d'une description audio.

Nous proposons à la personne d'être accueillie par un membre de l'équipe à l'entrée du bâtiment et d'être guidée jusqu'à la salle, cette aide sera proposée tout au long de la formation au moment des déplacements.

#### - Accessibilité des contenus

Les formateurs seront invités à décrire oralement les éventuels supports visuels montrés lors de la formation (graphique, photogramme), les extraits de films montrés devront être proposés en version audiodécrite.

Une attention sera portée sur les couleurs utilisées dans les supports d'intervention afin qu'ils soient lisibles pour les personnes daltoniennes.

#### - Visioconférence

En cas de formation en visioconférence, la personne est contactée en amont pour recevoir un accompagnement privilégié de la prise en main de la plateforme utilisée. Les règles concernant la documentation, les supports et les extraits de films sont les mêmes que pour une formation en présentiel.

### **Surdité / malentendance :**

#### - Accueil de la personne

A la demande de la personne, nous pouvons informer les participants du handicap à l'ouverture du stage pour permettre une attention collective aux précautions permettant la



lecture sur les lèvres (ne pas mettre la main devant la bouche, parler plus fort, vérifier auprès de la personne si elle parvient à suivre).

- Lecture sur les lèvres

Nous proposons aux personnes nous ayant informé qu'elles lisent sur les lèvres d'être placées au premier rang, en face du formateur.

- Boucle magnétique

Si la salle de formation est équipée d'une boucle magnétique, il pourra être proposé aux personnes appareillées d'en bénéficier. De même, si le lieu de formation est équipé d'une boucle mobile, nous pourrions la réserver et l'utiliser pour la formation.

- Vélotypie / interprète en langue des signes

La vélotypie est une méthode permettant de transcrire en direct à l'écrit ce qui est dit oralement. Ces dispositifs impliquent de faire appel à des prestataires comme SILS ou Prilog pour la langue des signes et Voxa Direct ou Le Messageur pour la vélotypie. En fonction du budget, ces solutions pourront être envisagées.

Ces dispositifs sont onéreux et pourront être mis en place si le budget de l'association le permet.

- Accessibilité des contenus

Les extraits de films proposent nécessairement le sous-titrage sourd et malentendant.

- Visioconférence :

En cas de formation en visioconférence, il est possible de prévoir une prestation de vélotypie ou d'interprétation en langue des signes. Il faut prévoir de faire des tests en amont avec l'interprète et la personne concernée.

Ces dispositifs sont onéreux et pourront être mis en place si le budget de l'association le permet.

**Déficience intellectuelle :**

Les formations d'Images en bibliothèques s'adressent aux personnes en poste dans des médiathèques ou des lieux culturels, les participants des formations ne sont jamais concernés par des handicaps mentaux lourds.

En cas de dyslexie ou de déficience intellectuelle légère, Images en bibliothèques entre en dialogue avec la personne concernée pour savoir s'il est nécessaire d'adapter la documentation distribuée et éventuellement de produire une documentation respectant les règles du *Facile à lire et à comprendre*.